



Envoyé en préfecture le 08/11/2019

Reçu en préfecture le 08/11/2019

Affiché le 08/11/2019

ID : 063-200071199-20191104-CCPL_2019_139-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 29 octobre 2019
Date d'affichage : 29 octobre 2019

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), André DEMAY, Claude DESNIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, Guy TIXIER.

Absents :

Sandrine COUTURAT, Roland GENESTIER, Pierre LYAN et Jean-Jacques MATHILLON.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-139 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Il est nécessaire :

- En section d'investissement de fusionner 2 opérations concernant les opérations N°18 (circuits de randonnée et découverte) et N°54 (signalétique touristique) et de prendre en compte les dépenses et recettes d'investissement dans le cadre de l'opération N°53 développement numérique, ainsi que l'inscription d'une recette d'investissement : DETR logements sociaux.

- En section de fonctionnement, suite au transfert de compétences concernant l'aire de camping-car, une régularisation des écritures comptables auprès de la commune d'Aigueperse est proposée, ainsi que l'inscription d'une subvention de la Direction Régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du CTEAC.

Décision Modificative Numéro 1

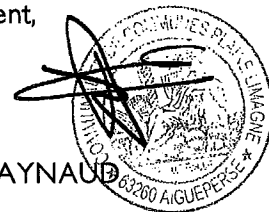
		Dépenses	Recettes
Article	Libellé	Diminution crédits	Augmentation de crédits
	<i>Section d'investissement</i>		
	Circuits de randonnées		
2152-18	Installations de voirie		35 320,00 €
1318-18	Autres subv. d'équip. transf.		20 000,00 €
2152-54	Installations de voirie	25 000,00 €	
1318-54	Autres subv. d'équip. transf.	20 000,00 €	
20421-19	Subventions d'équipement	10 320,00 €	
	Numérique		
2183-53	Matériel informatique (Nomad)	19 000,00 €	
1313-53	Subv. du départ (aménagement)		4 000,00 €
1311-53	Subv. du FEADER (Nomad)		15 000,00 €
1341-41	DETR solde VRD St-Sylvestre		8 555,00 €
020	Dépenses imprévues Invest	8 555,00 €	
	<i>Section de Fonctionnement</i>		
	Aire de camping-car		
6284	Rembt. frais com. Aigueperse	250,00 €	
70688	Régie Aire de camping-car		250,00 €
74718	Autres participations états		24 000,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct,	24 000,00 €	
		107 125,00 €	107 125,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative N°1 du budget principal de l'exercice 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 08/11/2019
 Le Président,

